

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2741-2019
ENTRÉE EN VIGUEUR**

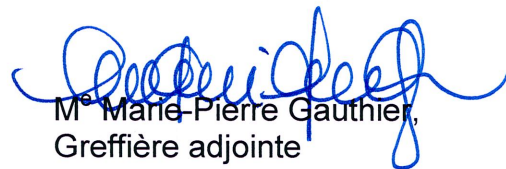
PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 3 février 2020, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2741-2019 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010, concernant l'ajout des usages de services professionnels et d'entrepreneur avec entreposage extérieur dans la zone Bm01C (secteur de la rue Sherbrooke entre la limite municipale de la Ville de Sherbrooke et la bretelle de la sortie 123 de l'Autoroute-des-Cantons-de-l'Est menant à la rue Sherbrooke).

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 6 février 2020, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 11 février 2020.


M^{me} Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe